



**PROTECTION
SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTES SOCIAUX 2019

Sommaire

- **Rapport annuel du Commissaire aux Comptes**
 - Bilan Actif
 - Bilan Passif
- **Compte de Résultat**
 - Annexe

Montants exprimés en €

**FÉDÉRATION PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T.
« PSTE »**

Rapport du commissaire aux comptes

Bureau fédéral d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Fédération Protection Sociale Travail Emploi C.F.D.T.

« PSTE »

47-49, avenue Simon Bolivar

75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BUREAU FÉDÉRAL D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Aux membres du bureau fédéral,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau fédérale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Protection Sociale Travail Emploi C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la commission exécutive le 7 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

FÉDÉRATION PROTECTION SOCIAL TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T. « PSTE »

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2019.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 2.1 et 4.9 de l'annexe exposent le principe d'intégration des opérations financières des structures fédérales. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et de l'information donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés membres du bureau. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du bureau fédéral appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le bureau fédéral relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

FÉDÉRATION PROTECTION SOCIAL TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T. « PSTE »

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2019.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission exécutive.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

FÉDÉRATION PROTECTION SOCIAL TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T. « PSTE »

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2019.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Xavier HUAULT-DUPUY

Fédération CFDT PSTE
BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF	Brut au 31/12/2019	Amort. & Provision	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Autres	37 838,59	37 107,09	731,50	0,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et out. industriels				
Autres	92 329,85	76 478,05	15 851,80	13 274,07
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	0,00		0,00	0,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés	7 879,02	0,00	7 879,02	7 879,02
Prêts	10 820,20	0,00	10 820,20	10 920,20
Autres	8 733,00	0,00	8 733,00	8 045,00
ACTIF IMMOBILISE	157 600,66	113 585,14	44 015,52	40 118,29
Stocks				
Matières premières et autres appro.				
Marchandises				
Avances et acomptes versés	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	284 262,00	0,00	284 262,00	183 645,04
Autres	256 996,59	0,00	256 996,59	220 649,94
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	622 963,12	0,00	622 963,12	745 819,97
Charges constatées d'avance	13 569,97	0,00	13 569,97	10 645,09
ACTIF CIRCULANT	1 177 791,68	0,00	1 177 791,68	1 160 760,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 335 392,34	113 585,14	1 221 807,20	1 200 878,33
BILAN PASSIF				
Fonds propres				
Fonds syndicaux sans droit de reprise				
Écart de réévaluation			964 683,41	935 363,18
Réserves				
Report à nouveau			83 760,42	29 320,23
Résultat de l'exercice				
Autres fonds syndicaux				
Fonds syndicaux avec droit de reprise :				
- Apports				
- Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
FONDS SYNDICAUX			1 048 443,83	964 683,41
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			18 961,00	16 770,00
Fonds dédiés :				
- Sur subventions de fonctionnement				
- Sur autres ressources				
PROVISIONS ET FONDS DEDIES			18 961,00	16 770,00
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			7 346,84	0,00
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus			44 941,95	50 064,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			60 338,75	42 907,21
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			41 774,83	126 453,18
Autres dettes				
Produits constatés d'avance			0,00	0,00
DETTES			154 402,37	219 424,92
Écart de conversion passif				
TOTAL GENERAL			1 221 807,20	1 200 878,33
ENGAGEMENTS RECUS				
ENGAGEMENTS DONNES				

Fédération CFDT PSTE

Compte de résultat du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	573 281,81	572 331,30
Prestations	255 999,03	211 258,41
Dons	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	745 818,22	795 898,88
Autres produits (hors cotisations)	25 627,72	18 694,77
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	0,00	2 985,00
TOTAL I	1 600 726,78	1 601 168,36
Charges d'exploitation		
Achats	70 733,35	62 395,97
Autres achats et charges externes	1 172 336,92	1 240 736,54
Impôts, taxes et versements assimilés	2 932,00	304,00
Salaires et traitements	102 960,38	81 932,89
Charges sociales	118 532,45	108 305,25
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	11 717,63	10 451,46
Dotation aux provisions sur actif circulant	0,00	0,00
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 191,00	1 439,00
Autres charges	34 178,66	67 618,61
TOTAL II	1 515 582,39	1 573 183,72
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	85 144,39	27 984,64
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	1 730,24	2 014,59
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	1 730,24	2 014,59
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	484,00	0,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	484,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 246,24	2 014,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	86 390,63	29 999,23
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	0,00	0,00
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	2 630,21	679,00
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions	0,00	0,00
TOTAL VIII	2 630,21	679,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 630,21	-679,00
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	1 602 457,02	1 603 182,95
TOTAL DES CHARGES	1 518 696,60	1 573 862,72
SOLDE INTERMEDIAIRE	83 760,42	29 320,23
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	83 760,42	29 320,23
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits Militantisme	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Dons en nature	0,00	0,00
Total produits	0,00	0,00
Charges Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	0,00
Militantisme	0,00	0,00
Total charges	0,00	0,00
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	83 760,42	29 320,23
EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANUELLES	0	0,00

FEDERATION CFDT PSTE
Annexe aux états financiers
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

La FEDERATION CFDT PSTE se caractérise pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019 par les données suivantes :

Total du bilan	1 221 807 €
Produits d'exploitation	1 600 727 €
Résultat	83 760 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers.

1. Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2019 n'a pas été une année très chargée d'évènements majeurs. Nos rassemblements de secteurs ou conférence nationale de secteurs qui sont de moments forts n'ont pas été programmés cette année à l'exception du rassemblement du secteur SSTI, le dernier de son histoire puisque désormais réintégré dans la sécurité sociale générale.

Cet exercice à mi mandature n'a pas été pour autant une année vide d'évènements. Notre plan de travail bien riche permet de souligner les évènements ci-après comme les faits marquants de l'exercice :

- Colloque cadres le 4 juillet 20
- Intensification des réunions inter-secteur notamment sous l'axe du service public à l'emploi regroupent plusieurs secteurs de la fédération. Nos réunions se sont intensifiées avec la participation de la confédération.
- Groupe de travail de la fédération : EP/QVT et PAM
- Groupe jeunes.

Au-delà de notre plan de travail établi, la fédération CFDT PSTE s'est fortement mobilisée pour les actions concernant la réforme d'assurance chômage et le projet de la réforme des retraites. Enfin, notre fédération a pesé dans la création de l'OPCO de la cohésion sociale et la fédération a aussi adhéré à l'EPSU – Union des Services Publics Européens.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

Observation sur le périmètre des comptes :

Conformément à son règlement intérieur, la fédération CFDT PSTE a mis en place divers structures fédérales appelées collectifs nationaux. Leurs attributions et modalités de fonctionnement sont arrêtées par le bureau fédéral. Ces structures fédérales n'ont pas de personnalité morale et agissent sur délégation de la fédération.

Les fonds de droit syndical gérés par les structures fédérales sont intégrés dans les comptes de la fédération. La liste des structures comprises dans les comptes figure au point 4.10 de la présente annexe.

2.2. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

La « FEDERATION CFDT PSTE » retient les principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et ANC 2014-03.

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation
- ✓ la régularité
- ✓ la sincérité
- ✓ le principe de prudence
- ✓ la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Comptabilisation des produits et des charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement n°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 dudit règlement.

2.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

2.3.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

✓ Logiciels	1 à 3 ans
✓ Aménagements et installations	10 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	3 ans
✓ Mobilier	10 ans

2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par la « FEDERATION CFDT PSTE » dans le cadre de la gestion de ses réserves financières.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

2.8. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.9. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

2.10. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'article 531-2/9 du PCG, le montant calculé de la provision pour engagement de retraite de la FEDERATION CFDT PSTE à la clôture de l'exercice est de 18 961 €.

Le calcul a été effectué en utilisant une méthode actuarielle.

2.11. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.12. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

2.13. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale. La FEDERATION CFDT PSTE enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

2.14. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.15. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

3. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	35 444	2 394	0	0	37 838
Logiciels	35 444	2 394		0	37 838
Immobilisations corporelles	79 697	12 633	0	0	92 330
Construction	0				0
Agencement installation	0	0			0
Matériel informatique	76 097	10 206		0	86 303
Autre matériel	0				0
Matériel et mobilier de bureau	3 600	2 427			6 027
Immobilisations financières	26 844	7 188	0	6 600	27 432
Autres Titres	0	0	0	0	0
Prêts	10 920	6 500	0	6 600	10 820
Dépôts et cautionnements versés	8 045	688		0	8 733
Titres immobilisés	7 879	0	0	0	7 879
TOTAL GENERAL	141 985	22 215	0	6 600	157 600

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reclassements	Reprises	Amortissements à la clôture
Immobilisations incorporelles	35 444	1 663	0	0	37 107
Logiciels	35 444	1 663		0	37 107
Immobilisations corporelles	66 423	10 055	0	0	76 478
Construction	0	0			0
Agencement installation		0			0
Matériel informatique	62 823	9 246		0	72 069
Autre matériel	0				0
Matériel et mobilier de bureau	3 600	809			4 409
TOTAL GENERAL	101 867	11 718	0	0	113 585

Les immobilisations financières laissent apparaître une plus-value latente de 1,9 K€.

3.2. Stocks

Il n'y a pas de stocks au 31/12/2019.

3.3. État des créances

3.3.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3.3.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formations.

3.4. Placements financiers

Néant.

3.5. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse.

3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 13 570 €.

3.7. Fonds syndicaux

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	A l'ouverture	Diminution	Augmentation	A la clôture
Réserve Fédérale	873 031	105 000	41 624	809 655
Réserves des collectifs	62 333	14 296	1 991	50 028
Réserve Congrès	0		30 000	30 000
Réserve travaux			15 000	15 000
Réserve CSE			60 000	60 000
Résultat 2018	29 320	29 320	0	0
Résultat 2019			83 760	83 760
TOTAL	964 684	148 616	232 375	1 048 443

3.8. Provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Engagement de retraite	16 770	2 191	0	18 961
TOTAL	16 770	2 191	0	18 961

3.9. Emprunts et dettes financières divers

Néant.

3.10. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

3.11. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment la provision pour congés payés et charges sociales. Elles s'élèvent à 60 339 €.

3.12. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

3.13. Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est constaté sur l'exercice.

3.14. Ressources annuelles

La FEDERATION CFDT PSTE a perçu 1 602 457 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous : le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	573 282 €	572 331 €
Subventions reçues	745 818 €	795 899 €
Autres produits d'exploitation perçus	281 627 €	229 953 €
Produits financiers perçus	1 730 €	2 015 €
Total des ressources	1 602 457 €	1 600 198 €

3.15. Contributions en nature

La FEDERATION CFDT PSTE se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la FEDERATION CFDT PSTE, renouvelable.

Le nombre de mises à disposition est de 22 personnes en 2019 à titre gratuit.

Les mises à disposition de personnes proviennent d'organismes gestionnaires des prestations sociales.

4. Autres informations

4.1. Militantisme

La FEDERATION CFDT PSTE ne valorise pas l'action de ses militants car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

4.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires

La Fédération PSTE participe aux organismes paritaires suivants :

Mandat dans les organismes paritaires
OPCO de la Cohésion Sociale - Uniformation
CAPSSA (caisse prévoyance des agents de la sécurité sociale)
CESE (conseil économique social et environnemental)
COR UCANSS (conseil orientation des retraites de l'UCANSS)
IPSE (institut de la protection sociale européenne)
AG2R Prévoyance
Via Santé Mutuelle
EPSU - Union des Services Publics Européens

4.3. Effectif à la clôture

L'effectif est composé à la clôture de 2 équivalents temps plein.

Effectif	Exercice N	Exercice N-1
Cadres et équivalents		
Employés	2	2
Total	2	2

4.4. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus : Néant

4.5. Engagements hors bilan donnés et reçus : Néant

4.6. Engagements de retraite : Néant

4.7. Compte épargne temps : Néant

4.8. Engagements de crédit-bail

Postes du bilan	Date début crédit-bail	Date fin crédit-bail	Prix de revient	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
				de l'exercice	cumulées	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
612200	02/12/2016	01/01/2022	34 051	6 384	19 684	6 384	7 983		14 367	590
Total			34 051	6 384	19 684	6 384	7 983	0	14 367	590

4.9. Liste des structures intégrés

Les collectifs nationaux suivants ont été intégrés dans les comptes :

- BTP Vacances
- PRO BTP
- BTP RMS
- AG2R
- MMH
- ADREA

4.10. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de la mission de certification des comptes de l'exercice 2019 sont de 8 820 € et au titre des autres services sont de 2 016 €.

4.11 Evènements post clôture

Cette annexe a été finalisée dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020.

Cette crise constitue un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité du syndicat mais aura probablement pour conséquence une baisse des cotisations (qui en 2019 représentent 35% des ressources) sans qu'il soit pour l'instant possible d'estimer cet impact.

Concernant les dépenses, on peut estimer une baisse des charges en lien avec la fermeture physique de la Fédération durant onze semaines, des investissements dans des outils de travail à distance ont été réalisés.